

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 5
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 31/08/23
Date d'affichage : 31/08/23

Je certifie le p
conformément
en vigueur, po

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 001-210101366-20230907-230949-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept septembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et TEPPE Sébastien

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 230949 : choix de l'entreprise concernant l'achat d'un parcours sportif

Monsieur le Maire souhaite installer un parcours sportif vers le terrain un arbre une naissance.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- SIGNA SOLUTION : 11 205.60 € TTC
- TRANSALP : 8 136.90 € TTC
- LOISIRS AMENAGEMENTS : 6 273.60 € TTC

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE, l'achat à l'entreprise SIGNA SOLUTION.**

La Secrétaire
Agnès BIGOT

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 7 septembre 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

